

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2020 - Délibération n° 2020/02/42

Objet : DEMANDE DE DETR POUR LA REALISATION DE LA SCENOGRAPHIE ET DE LA SIGNALIQUETIQUE POUR LA ZONE D'EXPOSITION PERMANENTE ET DU PARCOURS DE DECOUVERTE DANS LE VILLAGE DE MASGOT – 3^{EME} TRANCHE (PARCOURS EXTERIEUR ET MISE EN SECURITE DE L'ESCALIER DE SECOURS) ET RAPPEL DU PLAN DE FINANCEMENT ASSOCIE

L'an deux mille vingt, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 février 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – TRUNDE - BUSSIERE – LUMY – ROYERE – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – GAUDY – TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT –SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – CHAUSSADE – RABETEAU et GAILLARD ; Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS – COLON – LAGRAVE – DEFEMME et PATAUD.

Pouvoirs :

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. Mme. CAPS donne pouvoir à M. CHAPUT.
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
5. M. GAILLARD donne pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU.
Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON
Mme POITOU remplace M. TOUZET.
M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	36	41			
Pour	Contre				
41	-				

Le projet de restructuration du centre de la Pierre de Masgot débuté depuis 2017 a été divisé en plusieurs tranches pour permettre de solliciter des subventions DETR sur plusieurs exercices.

Tranche 1 : Le projet comprenait le réaménagement du bâtiment abritant le restaurant, la boutique et l'espace d'exposition, l'agrandissement de l'atelier ainsi que le réaménagement de la maison communale en vue d'abriter les bureaux de l'association. L'arrêté attributif de subvention en date du 20/12/2019 a accordé une aide d'un montant prévisionnel de 42 362,24 €.

Tranche 2 : Le projet portait sur la conception et la réalisation de l'exposition permanente ainsi que la conception et la réalisation d'un nouveau support de visite. L'arrêté en date 24/07/2019 accordait une subvention prévisionnelle d'un montant de 6 360,10 €

Tranche 3 : Cette dernière tranche comporte deux éléments :

- La conception, la fourniture et l'installation d'une signalétique dans le village

L'objectif est de mettre en place une nouvelle signalétique directionnelle et informative sur les deux parcours de découverte du village et de son petit patrimoine s'intégrant le plus naturellement possible dans l'environnement. Ce projet devait être réalisé initialement dans la 2ème tranche. Une erreur de la société attributaire du lot 1 Signalétique extérieure du marché n°2018-24 pour « la réalisation de la scénographie et de la signalétique pour la zone d'exposition permanente du centre de la Pierre et du parcours de découverte dans le village de Masgot » a contraint le conseil communautaire à annuler ce lot lors de sa séance du 23 mai 2019. Une nouvelle consultation devrait être lancée en début d'année 2020 afin de réaliser ce projet. Afin de respecter le plan de financement initial voté par le Conseil communautaire, l'enveloppe allouée à ce projet est de 15 000 € TTC.

- Le remplacement de l'escalier extérieur du Centre de la Pierre (issue de secours de la salle d'exposition)

Cet escalier en pierres situé à l'arrière du Centre de la Pierre est une issue de secours pour la zone d'exposition. Cet escalier aujourd'hui n'apporte plus la sécurité nécessaire pour l'accueil du public. En effet, il est en train de se désolidariser du mur porteur du Centre de la Pierre sur environ 4 cm.

Cet aménagement non prévu initialement dans les 2 tranches précédentes de travaux s'avère indispensable pour offrir les conditions de sécurité nécessaires à l'ouverture au public de la salle d'exposition.

Le montant prévisionnel des travaux prévue dans la demande de subvention est de 14 629,09 €. Cet aménagement n'entraîne pas une hausse prévisionnelle des dépenses. Il reste dans l'enveloppe budgétaire prévisionnelle votée par les conseillers communautaires notamment en raison des différents moins-values votées par avenant au marché de travaux.

Présentation des plans de financement :

Plan de financement prévisionnel du projet Masgot voté en Conseil communautaire le 24 janvier 2019 pour demande de DETR 2019

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subvention	Montant
Travaux bâtiment	352 300 €	FEADER 44,10%	207 520,60 €
Travaux scénographie	64 340,75 €	Région 15 %	70 585,24 €
Honoraires divers	53 927,50 €	DETR 10,9 %	51 291,94 €
		1ère tranche : 42 362,24 €	
		2ème tranche : 8 929,70 €	
		Autofinancement CC 30%	141 170,47 €
TOTAL HT	470 568,25 €	TOTAL HT	470 568,25 €

Plan de financement prévisionnel avec financement DETR acquis (2 premières tranches)

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subvention	Montant
Travaux bâtiment	352 300 €	FEADER	207 520,60 €
Travaux scénographie	64 340,75 €	Région	70 585,24 €
Honoraires divers	53 927,50 €	DETR acquise	48 722,34 €
		1ère tranche : 42 362,24 €	
		2ème tranche : 6360,10 €	
		Autofinancement CC	143 740,07€
TOTAL HT	470 568,25 €	TOTAL HT	470 568,25 €

Plan de financement des dépenses incluses dans la 3ème tranche (pas d'autofinancement complémentaire pour la Communauté de communes car les dépenses sont incluses dans le plan de financement initialement voté)

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subvention	Montant
Travaux bâtiment (escalier de secours) non prévus dans le plan de financement voté	12 190,91 €	DETR 3ème tranche 10,9 %	2 685,86 €
Travaux scénographie (signalétique extérieure) prévus dans le plan de financement voté mais non inclus dans la DETR 2ème tranche	12 450,00 €		
TOTAL HT	24 640,91 €		

Plan de financement prévisionnel pour le 3ème tranche de DETR

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subvention	Montant
Travaux bâtiment	352 300 €	FEADER	207 520,60 €
Travaux scénographie	64 340,75 €	Région	70 585,24 €
Honoraires divers	53 927,50 €	DETR	51 408,20 €
		1ère tranche : 42 362,24 €	
		2ème tranche : 6360,10 €	
		3ème tranche : 2 685,86	
		Autofinancement CC	141 054,21€
TOTAL HT	470 568,25 €	TOTAL HT	470 568,25 €

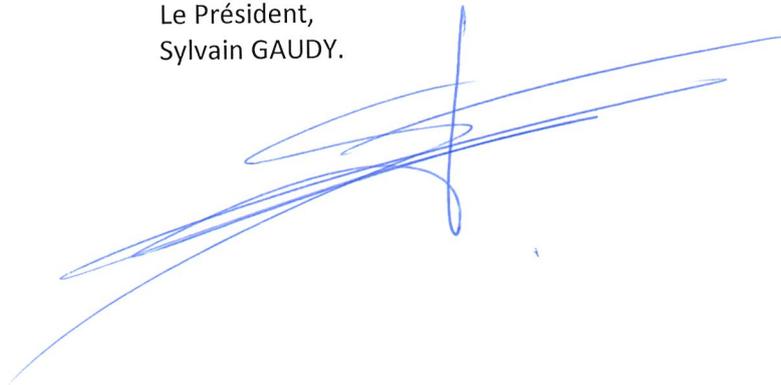
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire,

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel pour les dépenses et recettes inscrites dans la 3ème tranche de l'opération de réalisation de la scénographie et de la signalétique pour la zone d'exposition permanente et du parcours de découverte dans le village de Masgot.
- **Indique** que les dépenses et recettes sont portées au budget 2020.
- **Autorise** M. le Président à solliciter les crédits au titre de la DETR 2020.
- **Autorise** M. Le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.